



Procédure de restriction de l'UE pour le plomb dans le PVC

Avril 2022

Actuellement, la procédure de restriction pour le plomb dans le PVC est rediscutée de manière intensive au niveau européen. Depuis déjà fin 2015, l'industrie européenne du PVC a complètement supprimé l'utilisation du plomb dans les matériaux vierges dans le cadre de l'engagement volontaire VinylPlus®. Surtout dans le contexte de l'augmentation des importations de produits neufs en PVC contenant du plomb (source : [ECHA](#)), l'industrie soutient fortement ce processus de restriction. Toutefois, dans l'intérêt d'une économie circulaire opérationnelle, **l'industrie demande au législateur de continuer à autoriser le recyclage du PVC, établi dans des cas particuliers précisément réglementés**. Ainsi, le plomb déjà présent sur le marché de l'UE peut être traité de la meilleure façon possible, en étant contrôlé en termes de santé et d'environnement.

Dans un contexte de prix élevés de l'énergie, de pénurie de matières premières et de volonté politique de rénovation énergétique des bâtiments, l'industrie s'est fixé pour objectif d'utiliser autant de recyclat de PVC que possible dans la production, renforçant ainsi l'économie circulaire et réduisant les émissions de CO₂.

Notre demande s'inscrit dans le contexte suivant :

Les déchets de construction en PVC sont déjà recyclés depuis plus de 25 ans. Aujourd'hui, le recyclage mécanique est bien établi et environ 730 000 tonnes de PVC sont recyclées par an en Europe, dont plus de la moitié est utilisée dans un cycle contrôlé du PVC rigide des produits de construction (profilés pour fenêtres et portes, profilés de construction, profilés pour volets roulants, tubes et canalisations) [source : [VinylPlus](#)]. Aujourd'hui, l'économie circulaire opérationnelle dans ce secteur est utilisée et référencée comme un exemple positif pour de nombreuses autres applications et produits [source : étude [ReBauPro](#)].

En pratique, cela signifie que :

- Les profilés PVC en fin de vie retirés sont collectés, puis broyés et séparés en différentes fractions par des recycleurs. Le PVC recyclé (rPVC-U) est envoyé aux fabricants de produits de construction (profilés pour portes et fenêtres, profilés de construction, profilés pour volets roulants, tubes...) pour être transformé et mis sur le marché (vidéo sur le [recyclage de fenêtres](#)).
- Les déchets de tubes et canalisations des chantiers de construction sont également collectés, puis broyés par des entreprises de recyclage et envoyés aux fabricants de tubes en plastique pour être transformés et mis sur le marché ([vidéo sur le recyclage des tuyaux](#)).
- Le rPVC-U est utilisé dans toute l'Europe depuis des décennies pour la fabrication de divers profilés et de tubes en plastique dans le secteur de la construction, ce qui permet de mettre en œuvre avec succès l'économie circulaire.
- Selon la norme DIN EN 1452-2, l'utilisation de matériaux recyclés n'est pas autorisée dans les canalisations en PVC pour l'eau potable.

Une restriction du plomb sans exemption pour certaines applications contenant des matériaux recyclés aurait des effets profondément négatifs sur le fonctionnement de cette économie circulaire, d'autant plus que le plomb est solidement ancré dans la matrice rigide du PVC (source : [étude FABES](#)) : Pour des quantités croissantes de PVC en fin de vie, les seules options seraient l'incinération, la mise en décharge ou l'exportation vers des pays non membres de l'UE. Actuellement, environ 650 millions de fenêtres en PVC sont installées dans des bâtiments existants en Europe, dont environ 80% contiennent des stabilisants au plomb (source : EPPA). En outre, les investissements à long terme déjà réalisés dans le recyclage et la transformation du rPVC-U deviendraient des fonds perdus.



Une sécurité juridique et planifiée est nécessaire de toute urgence afin de permettre les nouveaux investissements industriels requis pour plus de recyclage et ainsi plus d'économie circulaire.

Nous soutenons donc la décision de la Commission de restreindre l'utilisation du plomb dans le PVC vierge tout en continuant à autoriser l'utilisation de recyclats contenant du plomb aux fins de l'économie circulaire. **Nous évaluons les effets socio-économiques de ce projet de restriction comme suit :**

- **Une exemption pour maintenir l'utilisation du rPVC-U pendant 10 ans**, bien que non justifiée scientifiquement, fournit un niveau minimum de sécurité juridique pour permettre aux activités actuelles de rester économiquement viables.

Révision du cadre :

- Une **révision de l'exemption après 5 ans** est également injustifiée scientifiquement, mais compréhensible dans le contexte politique.

Seuil :

- Limiter une teneur maximale en plomb de **1,5%** dans le matériau recyclé est également scientifiquement injustifié, mais le recyclage des déchets de pré et post-consommation resterait économiquement viable. Les profilés PVC en fin de vie contiennent un maximum de 2 % de plomb, qui est fermement ancré dans la matrice en PVC (voir ci-dessus).

Boucle contrôlée ou boucle fermée :

- **Les associations soutiennent le recyclage en boucle contrôlée, dans lequel le PVC-U recyclé provenant de produits de construction est réutilisé dans des produits de construction (profilés de fenêtres/portes, profilés de construction, profilés de volets, tubes...)**. En 2020, 75 kt de rPVC-U ont été utilisées dans des tubes et 200 kt de rPVC-U ont été utilisées dans des profilés de construction (source : EPPA, TEPPFA).
- Si le recyclage en circuit fermé est partiellement pratiqué dans l'industrie des profilés, il ne se limite pas aux profilés de fenêtres, mais inclut TOUS les déchets de profilés. Les différents profilés de construction ne peuvent pas être distingués les uns des autres, d'ailleurs les formulations de PVC sont les mêmes.
- Cependant, l'économie circulaire du PVC nécessite le soutien de tous les acteurs de la chaîne de valeur. Une réduction injustifiée d'un marché d'application, qui a fait ses preuves au fil des ans, porterait atteinte à ce système établi.

Traçabilité et information des utilisateurs finaux :

- Selon l'article 33a de REACH, les fabricants informent les consommateurs finaux de la teneur en plomb et, depuis 2021, via **la base de données SCIP**. Par conséquent, reste une partie prenante concernée dans les discussions autour des initiatives sur le **passport des produits et des bâtiments**. Une étiquette imprimée ne serait pas visible pour le consommateur final.

PVC souple :

- Le recyclage des câbles est un processus établi avec des volumes annuels d'environ 115 000 tonnes en 2020 (source : [VinylPlus](#)). Les câbles en fin de vie peuvent avoir une teneur en plomb supérieure à 0,1% dans ce processus. Restreindre l'utilisation des recyclats de PVC souple sans une période de transition appropriée aurait des impacts socio-économiques importants. Cela entraînerait un plus grand besoin en énergie, une augmentation des coûts et des émissions de CO₂ en raison de l'utilisation d'une plus grande quantité de matériau vierge. Il est techniquement impossible de séparer et de distinguer les câbles avec et sans plomb dans les flux de déchets générés et de surcroît, ceci ne serait économiquement pas viable. **VinylPlus® propose donc une période de transition de 5 ans** afin de poursuivre le recyclage pendant une durée limitée, d'évaluer



les nouvelles technologies de recyclage et de séparation, et de donner aux municipalités et à l'industrie le temps de créer d'autres voies de recyclage.

L'initiative législative actuelle de la Commission européenne offre peut-être au Parlement européen la dernière occasion, au cours de cette période législative, d'interdire les importations de nouveaux produits fabriqués à partir de PVC contenant du plomb et, en même temps, de permettre le traitement durable des substances précédemment utilisées (additifs hérités) de manière ciblée par une gestion circulaire et contrôlée.

EPPA, l'Association européenne des profilés en PVC et des produits de construction connexes représente les fabricants de systèmes de fenêtres en PVC et de produits de construction connexes en Europe. Environ 25 000 employés transforment environ 1,4 million de tonnes de PVC et réalisent un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros avec les systèmes de profilés et les produits de construction. Basée à Bruxelles, l'EPPA fournit une plateforme commune pour regrouper les activités nationales dans les domaines de la technologie des fenêtres en PVC, du recyclage, de l'environnement et des affaires publiques.

www.eppa-profiles.eu

Contact: charlotte.roeber@eppa-profiles.eu

TEPPFA est l'association européenne des tubes et raccords en plastique fondée en 1991 et dont le siège est à Bruxelles. Les 14 sociétés multinationales membres de TEPPFA et les 15 associations nationales à travers l'Europe représentent 350 entreprises qui fabriquent des tubes et des raccords en plastique pour les bâtiments et les infrastructures souterrains. Les membres de TEPPFA ont un volume de production annuel de 3 millions de tonnes employant directement 40 000 personnes avec un chiffre d'affaires annuel combiné de 12 milliards d'euros. TEPPFA se positionne sur tous les polymères.

<https://www.teppfa.eu/>

Contact: ludo.debever@teppfa.eu

VinylPlus est l'engagement de l'industrie européenne du PVC en faveur du développement durable. Grâce à VinylPlus, l'industrie européenne du PVC crée un cadre de durabilité à long terme pour l'ensemble de la chaîne de valeur du PVC, améliorant la durabilité et la circularité des produits en PVC et leur contribution à une société durable. Il couvre l'UE-27, le Royaume-Uni, la Norvège et la Suisse. VinylPlus représente plus de 200 entreprises de producteurs et de transformateurs de résine et d'additifs de PVC et coordonne un réseau d'environ 150 recycleurs. Depuis 2000, VinylPlus a investi environ 120 millions d'euros dans la durabilité en Europe. S'appuyant sur un bilan de plus de 20 ans de progrès et de réalisations, VinylPlus a récemment lancé VinylPlus 2030, son prochain engagement décennal en faveur du développement durable. Avec cet engagement renouvelé, VinylPlus entend contribuer de manière proactive à relever les défis et les priorités en matière de développement durable au niveau mondial.

www.vinylplus.eu

Contact : Zdenek.hruska@vinylplus.eu / Brigitte.dero@vinylplus.eu

EuPC est l'association professionnelle européenne, basée à Bruxelles, représentant les transformateurs européens de matières plastiques. L'EuPC regroupe aujourd'hui environ 51 associations nationales et européennes de l'industrie de la transformation des plastiques. Elle représente près de 50 000 entreprises, qui produisent plus de 45 millions de tonnes de produits en plastique chaque année. L'industrie européenne des plastiques apporte une contribution



significative au bien-être en Europe en permettant l'innovation, en contribuant à la qualité de vie des citoyens et en facilitant l'efficacité des ressources et la protection du climat. Plus de 1,6 million de personnes travaillent dans environ 50 000 entreprises (principalement des petites et moyennes entreprises du secteur de la transformation) pour un chiffre d'affaires de plus de 280 milliards d'euros par an.

www.plasticsconverters.eu

Contact : geoffroy.tillieux@eupc.org / alexandre.dangis@eupc.org

EuroWindowdoor a été fondée en tant qu'association internationale à but non lucratif, afin de représenter les intérêts du secteur européen des fenêtres, portes et façades (murs-rideaux). Nos 19 associations nationales parlent au nom des fabricants européens de portes, fenêtres et façades qui sont en contact direct avec les consommateurs, et qui ont donc une bonne connaissance des demandes et des attentes de ces derniers. Nous sommes en première ligne pour interagir avec les revendeurs, les installateurs et les consommateurs qui achètent des fenêtres et des portes, et les entreprises derrière les associations couvrent la vente dans toute l'Europe.

www.eurowindowdoor.eu

Contact : GS@eurowindowdoor.eu

Plastics Recyclers Europe (PRE) est une organisation qui représente la voix des recycleurs européens de plastiques qui retraitent les déchets plastiques en matériaux de haute qualité destinés à la production de nouveaux articles. Les recycleurs sont des facilitateurs importants de la circularité des plastiques et de la transition vers l'économie circulaire. Le recyclage des plastiques en Europe est un secteur en pleine croissance qui représente 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

www.plasticsrecyclers.eu

Contact : patrick.dekort@plasticsrecyclers.eu

SNEP : Depuis 1964, date de sa création, le Syndicat National de l'Extrusion Plastique (SNEP) est passé d'un groupement d'industriels de l'extrusion à une filière en mouvement fédérant fabricants d'additifs, compounders, extrudeurs dont extrudeurs-gammistes, régénérateurs et professions associées. Innovation, développement durable, réduction des impacts environnementaux sont le trait d'union de l'ensemble des adhérents. www.snep.org

Contact : e.charrier@syplast.org